marçay, M. le général Billot promet d'inviter l'administration à acheter exclusivement l'avoine de provenance française.

M. Brisacq demande le vote que l'administration accumule pas dans les erreurs du passé en ce qui concerne les approvisionnements.

M. Le Mérinel demande que les officiers d'infanterie dans les écoles militaires soient montés.

M. le général Billot promet de donner satisfaction à l'orateur.

L'amendement est retiré et le chapitre 27 est adopté.

M. Michelin propose une augmentation de 8,000 fr. pour les ouvriers civils des hôpitaux.

M. Mondenoot prend l'engagement, au nom du gouvernement, de relever les salaires sans augmentation de crédit. L'amendement est retiré.

Répondant aux observations présentées par M. de Grandmaison, le général Billot dit que des ordres seront donnés pour que les familles soient prévenues dans le cas où leurs enfants seraient gravement malades.

M. Brun estime que l'effectif du corps de santé n'est pas assez nombreux.

M. de Lamarzelle se voit par la nécessité d'augmenter cet effectif, en temps de paix, les médecins de la réserve et de l'armée territoriale ne viendraient-ils pas le renforcer en cas de guerre.

M. le général Billot dit que la question est à l'étude.

M. Le Mérinel propose de majorer les allocations attribuées aux officiers subalternes en cas de mutation.

M. le général Billot promet de donner satisfaction.

On adopte les chapitres 28 à 32.

M. Michelin demande une augmentation de 94,000 fr. pour améliorer les salaires des ouvriers civils des magasins généraux et régionaux.

M. le général Billot répond que la question est soumise à l'examen d'une commission mixte.

L'amendement est repoussé et le chapitre 33 est adopté.

L'ocean on du projet de résolution de M. Le Mérinel invitant le ministre à répartir les attributions des équipements militaires, de façon à éviter les chômages.

M. Brisson prie ses collègues de ne pas entraver la discussion du budget par des motions incidentes et d'employer le système des interpellations.

Les chapitres 34 à 40 sont adoptés.

Sur le chapitre 41 (remonte générale), M. Doumergue propose une augmentation de 3 millions pour l'achat de 6,000 chevaux, en vue des nécessités de la mobilisation.

Le ministre répond que notre cavalerie est aussi fortement organisée que celle des autres nations. Il conclut au rejet de l'amendement.

M. Lengrand demande également un relèvement de crédit pour la remonte, en accordant des encouragements aux éleveurs.

M. Méline promet d'étudier la question.

M. Hubert, invoquant des raisons budgétaires combat l'amendement qui est adopté par 301 voix contre 125.

Les chapitres 41 à 45 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, après un échange d'observations entre MM. Graux, Jaurès et Méline.

La discussion du projet sur les sucres et fixée après celle du budget de la guerre.

La séance est levée à 7 heures.

AU SENAT

LA SÉANCE

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 2 heures 40.

M. Thézard dépose, au nom de la commission d'initiative, son rapport sommaire sur la proposition de M. Franceau, tendant à réintégrer les communes dans le droit de choisir entre l'enseignement congréganiste et l'enseignement laïque. La commission a conclu, on le sait, à la non-prise en considération.

Le Sénat adopte ensuite plusieurs projets d'intérêt local.

Puis il vote à l'unanimité, le projet du douzième provisoire et le projet des décorations pour la réserve de l'armée navale.

La séance est levée à 4 heures.

UNE AFFAIRE D'ESPIONNAGE

Amiens, 18 décembre.

Hier soir, sur le quai de la gare d'Amiens, se trouvaient réunis MM. Mittelhauser, commissaire spécial de la gare du Nord, accompagné de deux inspecteurs de MM. Guergale, commissaire central d'Amiens, Amoudeau, substitut du procureur et d'un personnage ayant l'allure d'un officier.

Au premier abord, personne ne pouvait se douter que le mystérieux personnage était en état d'arrestation.

M. Mittelhauser, le mystérieux personnage et les deux inspecteurs de la sûreté sont montés dans un compartiment de 1re classe pour Paris.

Le mystérieux personnage arrêté par la Sûreté générale se nomme Guillot, c'est un officier d'artillerie en retraite, âgé de soixante à soixante-deux ans environ, moustache et barbiche blanches, d'une tenue assez recherchée.

Guillot était à Amiens depuis trois semaines; il était descendu au n° 3, rue Porte-de-Paris, près du square de Saint-Denis et occupait une chambre garnie. Il ne sortait que le soir; toutefois ses allures avaient éveillé les soupçons de la police.

Il faut admettre que cette arrestation a une grande importance, car, paraît-il, le préfet de la Seine en personne y a présidé.

Guillot doit être impliqué dans une affaire d'espionnage remontant déjà loin.

Paris, 18 décembre.

A la préfecture de police, on se montre très sobre de renseignements au sujet de l'arrestation de Guillot.

La Pierre dit que cet individu est un ancien capitaine d'artillerie territoriale. C'est un vieux routier de l'espionnage; il a près de dix années de trahison à son actif.

Vers 1890 ou 1891, Guillot fut dénoncé comme espion. Nous n'avons pas pu savoir au profit de quelle nation il travaillait; mais il n'en est pas moins vrai que les plus graves accusations pesaient à cette époque sur lui et qu'on le soupçonnait fort d'avoir livré le traître Dreyfus et d'avoir, lorsqu'il fut allé à Genève en Belgique.

Les agissements criminels de cet individu ayant heureusement été définitivement découverts, l'état-major de l'armée put réparer le mal qu'il avait fait, et sa trahison resta sans conséquences graves pour la France.

Depuis ce temps, le capitaine Guillot avait caché son indignité en Belgique, où il continuait son honteux trafic, lorsque, croyant que la durée de la prescription — dix ans pour l'affaire de la lettre militaire — était atteinte, il commit l'imprudence de rentrer en France.

Installé à Amiens depuis le mois dernier, il est soupçonné d'espionnage au ministère de la guerre pour obtenir les arrérages de sa pension militaire, car il était déjà en retraite comme officier de l'active, lors de sa fuite.

Un tel aplomb devait le perdre. On recherche son dossier et l'on s'aperçut des accusations qui avaient été formulées il y a dix ans contre lui et des notes précises qui établissaient les faits d'espionnage dont il s'était rendu coupable d'une façon certaine.

C'est alors qu'il fut arrêté dans les conditions que l'on connaît. Dans quelques jours, il va passer devant un conseil de guerre qui, nous l'espérons, saura châtier avec toute la sévérité qu'il mérite le forfait indigne de ce traître.

On est convaincu en haut lieu que pendant son séjour à Bruxelles, Guillot n'a pas cessé un seul instant d'être en rapport avec les ennemis de notre pays. On parle même d'une certaine connexité entre cette affaire et celle du traître Dreyfus. Certaines particularités, plus apparentes peut-être que réelles, tendraient au moins à le faire croire.

Il ne pour ait que l'autorité militaire se livrât à une enquête sur ce point spécial.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

LES ETATS-UNIS ET CUBA

Washington, 18 décembre.

La commission des Affaires étrangères du Sénat a adopté la résolution Cameron reconnaissant l'indépendance de Cuba et décidant que les Etats-Unis emploieront leurs offices, près de l'Espagne, pour amener la fin de la guerre.

Cette résolution est dite conjointe, c'est-à-dire que si elle est adoptée par les deux Chambres, le Président sera obligé de s'y conformer.

EN TUNISIE

Tunis, 18 décembre.

Le recensement quinquennal de la population française en Tunisie constate un chiffre supérieur de 19,000. La population a donc doublé en 5 ans.

LE DESARMEMENT GENERAL

Paris, 18 décembre.

Plusieurs députés socialistes vont déposer une proposition de résolution invitant le gouvernement français à s'entendre avec la Russie, en vue de provoquer une entente entre les puissances sur le désarmement général.

A LA CHAMBRE ITALIENNE

Rome, 18 décembre.

On discute le projet d'apanage de un million pour le prince de Naples. Les radicaux le combattent. Le socialiste Andréa demande l'abolition de la liste civile, son parti considérant la monarchie comme une inutilité et une charge. (Violentes rumeurs).

Le Président rappelle M. Andréa à l'ordre et lui retire la parole. M. Rudini dit que la maison de Savoie a des racines profondes dans l'amour du peuple et ne prendra jamais les armes pour sa défense mais seulement pour défendre son honneur et la Patrie.

La Chambre approuve l'apanage de un million.

M. Imbriani propose un amendement diminuant la liste civile de un million.

M. di Rudinì oppose la question préalable.

La Chambre repousse l'amendement Imbriani par la question préalable.

LES MARTYRISEURS

Henri Rochefort déclare que le petit enfant trouvé rue Vaneau n'a pas succombé, comme on pourrait le croire aux supplices que lui avait infligés le parâtre et la hideuse mégère arrêtés hier soir :

Non : ce martyr est mort victime de la magistrature.

Quand les monstres, mâles et femelles, dont la lâcheté aime à s'exercer sur des bébés sans défense, ont eu constaté qu'il en coûtait tout au plus quinze jours de prison pour tenailler leurs enfants avec des pincettes rouges au feu ; que leur crever les yeux, leur casser les tibias ou leur verser de l'huile bouillante dans les oreilles constituait une simple contravention, puisque une douce observation de la part du président de la police correctionnelle — ils ont naturellement donné le plus libre cours à la sauvagerie de leurs instincts.

Pourquoi, en effet, s'imposer la peine d'y résister, quand, il y a quelques années, des jurés convaincus d'avoir fait asseoir les petites de leur classe sur des poêles chauffées à blanc, ont été solennellement acquittées par les juges de police correctionnelle devant lesquels les parents des élèves martyrisées les avaient fait citer ?

A quoi bon refréner ses passions féroces, alors que deux des surveillantes congréganistes de la *Pouillouse*, maison de correction tenue par l'infâme Herbette, ont été condamnées à une amende dérisoire — quelles n'ont d'ailleurs jamais payée — pour avoir laissé deux et trois jours sans pain et sans eau des fillettes, les mains attachées derrière le dos et couchées sur la terre aussi nue qu'elles ?

Quand un bambin de douze ans, qui chipe en passant trois bonbons chez un épicier, est enfermé comme un malfaiteur dans une cellule de la Roquette par un juge d'instruction tortionnaire et imbécile, n'est-ce pas cette manœuvre criminelle à l'égard des parents assassins, dont la justice traite, au plus léger écart, les enfants avec cette impitoyable rigueur ?

Quel intérêt les juges assis et debout peuvent-ils avoir à tant d'indulgence envers les premiers et à une sévérité si cruelle envers les seconds ? C'est-à-dire la société cléricale qu'il faut s'adresser pour le savoir. Si le curé porte une soutane, le magistrat porte une robe, et de cette similitude dans le costume sont nées d'étranges affinités. Or pour l'un, et consécutivement pour l'autre, l'autorité paternelle émane de Dieu lui-même qui est censé repousser aux parents son droit de disposer de l'existence de leurs enfants.

Dieu s'étant réservé le pouvoir de nous faire souffrir à sa volonté, le père et la mère ont celui de punir à leur guise leur progéniture. A défaut de l'Enfer, il n'y a pas en France un prêtre, un président de cour ou un procureur général qui ne reconnaissent aux parents le droit sacré d'égorger leurs enfants à coups de couteau, à moins qu'ils ne préfèrent les tuer à coups de nerf de bœuf.

Tant que nous aurons des magistrats dévots, il y aura des enfants martyrisés.

QUESTIONS DE CUISINE

Après le *Peuple*, après l'*Echo*, voilà le *Progrès* qui entre dans la mêlée. De tous les organes de la réaction opportuno-cléricale, pas un ne manque à l'appel lorsqu'il s'agit de trouver un peu de boue à jeter sur la municipalité socialiste.

Le *Lillois* n'est plus ; mais de la fange où il s'est effondré sont issus de nombreux rejetons qui rivalisent de zèle pour citra digues de leur ancêtre.

Cela dit, voici *in extenso* la note du *Progrès* :

Nous avons procédé à une enquête sur les faits avancés par le *Peuple*, et c'est à M. Delannoy, boucher, rue du Plat, fournisseur des viandes pour les cuisines populaires, que nous nous sommes adressés tout d'abord.

M. Delannoy nous a dit qu'il était adjudicataire pour un an des viandes destinées aux cuisines populaires, qu'il faisait ses livraisons lui-même et qu'il était libre d'acheter sa marchandise où bon lui semblait.

Il ne connaît pas le maire de Lille, dit-il.

A l'abattoir où nous sommes rendus, on nous a affirmé qu'aucune adjudication pour lesdites via des n'avait été faite et que M. Delannoy avait obtenues fournitures par un contrat de gré à gré.

On nous a même remis les prix de la viande fournie par le fournisseur. Le voici : Bœuf, 1 fr. 30 le kilo ; veau et mouton, 1 fr. 50.

Les bouchers intéressés ont déclaré qu'une adjudication aurait réduit les prix de vingt centimes au moin au kilo.

Nous ne faisons que rapporter les propos qui nous ont été tenus. Les déclarations contradictoires des deux parties peuvent être facilement contrôlées par la production de l'acte qui a rendu M. Delannoy adjudicataire des viandes à livrer aux cuisines populaires. Si cet acte existe, qu'on le produise : il élucidera la question.

M. le maire a la parole.

Voici maintenant la vérité : tout d'abord le *Progrès* confond les cuisines populaires et les cantines scolaires.

Pour les cantines scolaires, il y a eu une adjudication, à laquelle ont pris part plusieurs soumissionnaires, et qui a donné comme résultat : 1,30 le kilo de bœuf, 1,50 le kilo de veau et mouton. C'est à dire précisément les prix cités par le *Progrès* et qui, d'après le journal opportuniste auraient été réduits de 20 centimes par une adjudication !!

Pour les Cuisines populaires, qui ont une organisation spéciale avec une commission particulière qui se dévoue avec acharnement à l'œuvre entreprise, il n'y a pas eu d'adjudication, il a été traité de gré à gré.

Avec qui ? avec le même boucher qui a été déclaré adjudicataire pour les cantines scolaires. Et à quel prix ? à 1,20 le kilo de bœuf, — les cuisines ne prenant ni mouton, ni veau.

De telle sorte que, grâce à leur insistance, les commissaires des cuisines ont obtenu le bœuf, *de gré à gré*, à 10 centimes meilleur marché que le prix obtenu, *par adjudication*, par les cantines scolaires.

Et c'est sur eux que les organes opportuno-cléricaux, dans leur rage autisocialiste déversent leurs hectolitres de bile.

Ils ne se font pas à cette idée que les ouvriers dévoués et courageux auxquels la municipalité a recours pour composer ses commissions, administrent plus sagement et plus économiquement que les bourgeois égoïstes et paresseux qui n'acceptent les fonctions que par gloriole ou ambition.

Le *Progrès* aurait mieux fait de réserver ses attaques pour son candidat Meurisse qui, président des Cuisines populaires en 1895, traitait, lui aussi, de gré à gré pour la viande, mais trouvait le moyen de la payer plus cher tout en servant ses habitués des cuisines.

Nos amis de la Mairie insistent sans cesse auprès de nous pour que nous oppositions aux attaques des compères de la réaction le silencieux mépris qu'elles méritent. Il nous a paru, pour une fois utile de montrer au public la valeur des attaques dirigées contre la municipalité.

***

Le journal de MM. Dubar et de Saint-Jean, l'*Echo du Nord*, n'est pas content. Il lui aurait fallu, à ce bon apôtre, que nous eussions répondu dès hier à ses insinuations de façon à « dissiper tous les doutes ». Comme s'il y avait des doutes dans l'esprit de nos concitoyens sur la loyauté et le désintéressement avec lesquels la municipalité gère les intérêts de la ville.

Les lignes ci-dessus, en réponse au *Progrès*, dissiperont peut-être les fameux doutes de l'*Echo*. Peu nous importe d'ailleurs que s'il est une opinion qui compte peu à Lille en matière de désintéressement, c'est celle de l'*Echo*.

Le journal de MM. de Saint Jean et Dubar trouve que les factures *plus ou moins sa ies* qu'il fournit à la ville ne regardent pas les polémiques de presse. Nous comprenons fort bien que l'*Echo* n'ait rien à gagner à ce que ses petites affaires se nettoient en public, mais si le journal de la betterave et du Sénat se figure que nous allons le laisser semer le doute sur la façon dont nos amis gèrent les intérêts de la ville, sans montrer comment lui, *Echo*, comprend le respect de ses engagements vis-à-vis des deniers communaux, il se trompe étrangement.

Et puisque l'*Echo* parle d'adjudication et de cahier des charges, nous lui sortirons la façon dont il respecte l'un et l'autre, en même temps que nous mettrons en regard les prix faits aujourd'hui par le *Réveil* et hier par l'*Echo* pour les imprimés communaux non compris dans l'adjudication.

Rien ne nous arrêtera dans nos ripostes. Que nos adversaires discutent nos idées et nos actes, c'est parfait. Mais qu'ils tentent, par la calomnie, l'insinuation et le mensonge, de salir l'honorabilité de nos amis; halte-là !

Nous sommes documentés, messieurs, et chaque jour nous apporte des documents nouveaux. Les déballages successifs auront lieu en temps et heure ; et il y en aura pour longtemps.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. MARTIN, vice-président

Audience du 18 décembre 1896

L'affaire de détournements de bijoux. — Hier, est revenue pour la troisième fois, devant le tribunal correctionnel, l'affaire de détournements de bijoux dans laquelle sont impliquées Mlle L. et les sieurs V. T. et E. Cette audience a été entièrement consacrée aux plaidoiries des défenseurs et à la réplique de la partie civile.

Cette affaire a tenu presque toute l'audience.

Le tribunal a remis à huitaine le prononcé du jugement.

Incendiaire involontaire. — En novembre dernier, un incendie violent éclatait à la Filature Bouin-Dupont-Loos. Le lendemain matin on trouvait dans un champ voisin un jeune homme de 17 ans, Eugène Favier ayant la jambe brûlée et qui s'en était allé dans l'incendie.

Au cours de l'enquête, il put établir qu'il n'était que l'auteur involontaire du sinistre.

Le tribunal a condamné Eugène Favier à 200 francs d'amende.

Autres affaires. — Léopold Bels, coups, 15 jours, sursis. — Castel Florimond, coups, 8 jours. — Adèle Campin et Mercier Pierre, adultère et complicité, la première 1 mois, le deuxième 15 jours, par défaut. — François Dancoisne, coups, 8 jours. — Henri Dumont, vol, 50 jours, sursis.

J.-B. Demaître, ivresse, 6 jours et 50 fr. — Deburgraeve Marie, vol, 4 mois. — Louise Dillies, vol, 4 mois. — Delvas Désiré et Bergues Joseph, contravention à la police des chemins de fer, 16 fr., sursis. — Alfred Quesnoit, banqueroute, 8 jours, sursis. — Renencourt Juliette, vol, un mois. — Rousseau Gustave, 4 mois, et Léonie Baccauw, 15 jours, sursis, vol et complicité.

Pollet Louis, coups, 10 jours, sursis, et Messeghers Emile, même délit, 10 jours, sursis; — Mongredien C., détournement d'objets saisis, renvoi à jeudi. — Julie Charles, violences, 25 francs. — Garet Léon, violences et bris, 16 fr sursis — Warez Charles, rébellion, outrages et ivresse, 2 jours et 5 francs.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 18 décembre

Banqueroute frauduleuse et abus de confiance à Roubaix, Lannoy, Hem et Croix. — Les débats de cette affaire ont continué aujourd'hui devant la Cour d'Assises.

Après l'audition des témoins, M. Wagon a prononcé un vif réquisitoire réclamant une peine sévère pour Crombez dont les nombreuses escroqueries ont été préméditées.

Me Flouvier présente éloquemment la défense de l'accusé.

Crombez est condamné à **cinq ans de réclusion**.

***

Dans son audience de jeudi, la Cour de cassation, chambre criminelle, a rejeté le pourvoi formé par René Vanyngland, l'assassin de la bonne du curé d'Oudezele, contre un arrêt de la Cour d'assises du Nord, en date du 19 novembre dernier, qui l'a condamné à la peine de mort.

LILLE

Cambrioleurs incendiaires

Ainsi que nous l'annoncions hier, Mme Bouchet est rentrée à Lille jeudi soir. Elle est descendue chez ses parents, rue Thiers. Vendredi matin, elle a visité minutieusement les appartements de sa maison, square Rameau.

Les malfaiteurs n'ont rien emporté.

Comme nous l'avons déjà dit, la pièce où se trouve le coffre-fort n'a pas été visitée. M. Bouchet, avant son départ pour Nice, avait placé toute son argenterie dans le coffre fort et dans le buffet de la salle à manger. Ce dernier meuble n'a pas été ouvert. Une armoire à glace placée dans une pièce du rez-de-chaussée, et qui renfermait de nombreux objets de valeur, n'a pas non plus été ouverte.

L'armoire à glace d'une chambre du 1er étage contenait du linge fin et des restes de coupons de soie. Or, au lieu d'emporter ces objets, les malfaiteurs les avaient placés près du lit où il ont allumé leur incendie et ils ont été à moitié consumés.

Le résultat de la visite de Mme Bouchet corrobore donc la version que nous avons donnée sur cette affaire : A savoir qu'on se trouve en présence d'un acte de vengeance.

Si les incendiaires avaient commis leur crime dans le but d'emporter un butin, ils n'auraient pas d'abord abandonné leurs outils sur les lieux et en plusieurs endroits différents, et ne seraient pas partis sans s'emparer des objets de valeur. Or, ils pouvaient facilement soustraire des bronzes, du linge, des coupons de soie, etc.

Enfin, pour ouvrir les armoires, les malfaiteurs, avec les instruments qu'ils possédaient, auraient pu facilement fracturer les portes en faisant sauter les serrures ce que font habituellement les cambrioleurs de « profession » ; mais pour ouvrir les armoires, ce sont des parties de portes qu'ils ont brisées.

Un point important vient encore renforcer ces présomptions. M. Bouchet aurait, paraît-il, à plusieurs reprises, reçu des lettres de menaces auxquelles il ne porta aucune attention.

Nous ne voulons pas, aujourd'hui, nous étendre davantage sur cette affaire, pour ne pas entraver l'action de la justice.

Nous ne voulons pas non plus nous faire l'écho des bruits qui circulent dans le quartier. Cependant, nous nous permettons de dire : **Cherchez la femme**.

Contrairement à ce qu'annonçait hier soir un de nos confrères, M. Delalé, juge d'instruction, n'a pas entendu, vendredi, Mme Bouchet. M. Delalé était hier en transport en dehors de Lille. Il recevra la déposition de Mme Bouchet ce matin à 9 heures.

Nous avons déjà dit que M. Barsanty, commissaire de police, avait saisi deux paires de chaussures enveloppées dans des journaux et qui « paraissaient » avoir été abandonnées par les malfaiteurs. Ces chaussures ont été reconnues par Mme Bouchet, comme étant celles de son mari. Ce ne sont donc pas des chaussures de garçons de café, comme plusieurs de nos confrères l'avaient annoncé.

LES ACCIDENTS

Rue des Processions. — Paul Baert, âgé de 22 ans, teneur de tas à l'atelier de chaudronnerie de MM. Meunier et Cie, constructeurs, 80, rue des Processions, s'est blessé à la main droite en entrant dans un boulonneur.

Le blessé a reçu les soins de M. le Dr Guermonprez.

Rue de Tournai. — Le jeune Henri Osten, âgé de 13 ans, employé à l'imprimerie Lefebvre-Ducrocq, rue de Tournai, a eu le doigt majeur de la main droite saisi entre la bille et le bâti d'une machine. Osten, au moment où il voulait rattraper une feuille qui sortait des cordons conducteurs.

M. le docteur Coppens, qui soigne le blessé, estime que cet accident lui occasionnera une incapacité de travail d'une vingtaine de jours.

Café Jean. — Ingrand Victor, 31 ans, cuisinier au café Jean, était monté hier soir, sur une table de la cuisine. Il tomba si malheureusement qu'il se cassa la jambe droite.

Il a été transporté à son domicile, place Saint-Martin, 14.

Une rixe

Sous cette rubrique, nous avons annoncé, dans notre numéro d'hier, que M. Mongeau, commissaire de police du 6e arrondissement, avait mis en état d'arrestation quatre individus, à la suite d'une perquisition faite à leur domicile et qui avait amené la découverte d'une quantité d'objets paraissant être la provenance de vols.

Mais M. Mongeau, continuant hier son enquête, est la certitude que tous ces objets avaient été achetés par les inculpés, interrogés sur la provenance de l'argent, l'un d'entre eux déclarèrent avoir trouvé un porte-monnaie au coin de la rue de l'Hôpital-Militaire et de la rue Nationale.

Ces deux individus, qui sont les nommés Théodore Duthilleul, ramoneur, dit Petit St-Sauveur, et Gustave Vandeval, journalier, tous deux âgés de 19 ans, ont été conduits hier au parquet et écroués sous l'inculpation de vol à autrui.

Lettre de menace

Un individu encore inconnu, se présentait jeudi soir, vers 7 heures au domicile de Mme Veve Beuders rue Jean sans Peur, 23. Il remit une lettre à la bonne, qui venait lui ouvrir, en la priant de la faire parvenir de suite à Mme Beudars.

Mais pendant que la bonne remettait la lettre, l'individu prit la fuite, en prenant la rue des Bouchers.

La lettre contenait des menaces. On se mit à la poursuite de l'individu, mais il ne put être rejoint.

Le lait extincteur du feu

Une servante ayant réussi à étouffer dès le début, avec du lait, un incendie occasionné par le pétrole, plusieurs pompiers de Vienne (Autriche), se sont livrés à des expériences dans le but de se rendre compte de l'efficacité de ce produit à ce point de vue. Ces expériences ont donné des résultats très satisfaisants. Il ressort de leur rapport que le lait constitue un meilleur extincteur que l'eau dans les incendies peu importants dus au pétrole, particulièrement dans les espaces limités.

Les originaires du Nord à Paris

Un cercle des socialistes, originaires du département du Nord, vient de se fonder à Paris. Ce cercle a pour but la propagation des idées socialistes collectivistes dans le Nord au moyen de conférences, d'envoi de brochures socialistes. Il servira de trait d'union entre les originaires du Nord habitant Paris et les compatriotes restés au pays. Le cercle s'efforcera d'aider, par tous les moyens en son pouvoir, les militants du Nord à débarrasser à tout jamais les travailleurs du joug capitaliste et réactionnaire, dont ils sont la proie.

Nous informons tous nos camarades du Nord, habitant Paris ou la banlieue qu'une réunion du Cercle aura lieu mardi prochain, à 9 heures du soir, à la Maison du Peuple de Paris, 4, impasse Pers, où les adhésions sont reçues tous les jours, par le citoyen Delcroix, secrétaire du Cercle.

Sapeurs-Pompiers

Dimanche prochain 20 courant, à midi, M. Gillin, sergent de gymnastique au bataillon des sapeurs-pompiers, fera des expériences au moyen d'une nouvelle échelle de sauvetage, chez M. Paul Leroy, boulevard de la Liberté, 139, face à la Préfecture.

L'élection de Dunkerque

Voici le résultat de cette élection, établi par la commission de recensement des votes :

Inscrits 12,932. — Votants 12,517. Suffrages exprimés, 12,077. — Majorité absolue 6,009 — MM. Guillain 8,208, ELU. — Poulet 3,597.

Association amicale des anciens élèves des écoles académiques de Lille

Les membres de l'association sont priés d'assister à la réunion générale qui se tiendra le dimanche 20 décembre à onze heures du matin, dans la salle de la justice de paix à l'hôtel de ville.

Comice agricole

Le comice agricole de l'arrondissement de Lille se réunira mercredi prochain, 23 décembre, à onze heures un quart du matin, à la mairie.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; correspondances ; ouverture du scrutin pour le renouvellement des membres du bureau pour l'année 1897 ; lectures et propositions diverses.

Société des agriculteurs de France

Les membres de la société des Agriculteurs de France résidant dans le département du Nord, s'y réuniront le mercredi 6 janvier 1897, dans la salle des séances du Comice agricole de l'arrondissement de Lille.

Fête à la Maison du Peuple

La section lilloise du Parti ouvrier organise pour le 25 décembre, une fête socialiste qui promet d'être encore plus brillante que les années précédentes. Cette fête aura lieu à la Maison du peuple avec le concours de la jeune fanfare de trompettes, la Lyre des Travailleurs et le Club lyrique dramatique du Parti ouvrier. Elle se terminera par une importante distribution de jouets aux enfants des membres du Parti.

Chorale lilloise

Le banquet annuel de la société de chant la *Chorale Lilloise*, aura lieu ce soir samedi, à 8 heures et demie, au siège social, place Simon Volant, 6 (Porte de Paris).

Les facteurs des postes

Nous recevons d'un groupe de facteurs des postes de Lille, une lettre nous priant de rectifier une erreur contenue dans une chronique, publiée ces jours-ci par le *Progrès du Nord*, où il est dit que les employés et les facteurs fournissent chacun une vacation de huit heures par jour.

Les facteurs des postes de Lille accomplissent une moyenne de **onze heures** de travail par jour et non **huit**.

Nous insérons très volontiers la rectification demandée par ces honorables agents en ajoutant que leur travail va être considérablement augmenté, jusqu'au 15 janvier, à l'occasion de la nouvelle année.

Mais, comme de coutume, les braves lillois sauront indemniser généreusement les zélés facteurs du surcroît de travail occasionné par la réception de nombreuses lettres et cartes de visite.

Enfant martyrisé

Sous cette rubrique, nous avons annoncé hier, dans notre numéro d'hier, que M. Mongeau, commissaire de police du 6e arrondissement, avait mis en état d'arrestation quatre individus, à la suite d'une

Disparition d'un enfant

Un jeune enfant, âgé seulement de huit ans et demi, a disparu du domicile de ses parents, 9, rue des Etaques, depuis mercredi matin. Ce jour-là, on le vit à 9 heures du matin s'amuser dans la rue avec un jeune garçon de son âge, mais aucune trace n'a pu être suivie depuis.

Cet enfant se nomme Emile Mallard. Sa mère est mariée en secondes noces avec un sieur Victor Cambon.

L'enfant, au moment de sa disparition était vêtu d'un pantalon bleu marine, d'un paletot gris laine, d'une casquette de collégien et de souliers à lacets.

Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sont priées de les adresser à la famille, 9, rue des Etaques.

Œuvre des couveuses d'enfants

M. le docteur V. Bua, chef de clinique obstétricale à la Faculté, fera, samedi, à 8 h. 1/2 du soir, une conférence au siège de l'Œuvre philantropique des couveuses d'enfants, boulevard de la Liberté, 137.

Caisse des Ecoles municipales

La commission administrative de la caisse des Ecoles municipales invite les négociants et confectionneurs de Lille qui désirent soumissionner pour la fourniture des vêtements et chaussures à distribuer aux enfants indigents des écoles, à faire déposer à la mairie, bureau des Ecoles, *avant le 25 courant*, terme de rigueur, les types et échantillons de vêtements et chaussures qui conviendraient à ces enfants.

Cette fourniture consiste en : 1° Galoches n° 20 à 25 inclus ; 2° Bas et chaussettes en laine, 10, 12, 14, 16 et 18 pouces ; 3° Pantalons et vestons (velours ou drap) trois tailles s'adaptant à l'âge d'enfants de 7, 9 et 12 ans ; 4° Pèlerines à capuchon les trois tailles du n° 3 ; 5° Robes et pantalons molleton ou autre tissu résistant, correspondant aux âges 3, 4 et 6 ans et robes pour des âgés de 7, 9 et 12 ans ; 6° Tabliers coton carreaux ou satin de Chine correspondant aux tailles du n° 5 ; 7° Chemises de garçons et de filles, cretonne forte, correspondant aux tailles n° 5.

Les vêtements et chaussures déposés porteront sur l'étiquette, le prix et le nom du fournisseur.

Les Appels en 1897

Voici quelles sont les catégories de réservistes et de territoriaux appelés en 1897 pour la France :

Les hommes dispensés de l'article 23 de la loi de 1889, classe 1893, et ceux visés par les articles 21 et 22 de la même classe qui auront été connaître, avant le 1er avril 1897, au général commandant la subdivision de région de leur domicile, leur intention de concourir ultérieurement pour le grade d'officier de réserve seront convoqués par ordre d'appel individuel.

Les hommes des toutes armes de la réserve de l'armée active, classes 1886 et 1890, sont convoqués par ordre d'appel individuel pour les grandes manœuvres du 23 août au 19 septembre.

Les réservistes des classes 1887 et 1891 affectés aux régiments de réserve d'infanterie, bataillons 4, 5, 6 et compagnies de dépôt 28, 29, 30 et sections hors rang, seront appelés pendant la période comprise entre le départ de la classe libérable et l'appel de la classe.

Dans l'armée territoriale seront convoqués les hommes de la classe 1881 appartenant au train des équipages, aux sections de commis et ouvriers militaires d'administration, aux sections d'infirmiers, à la gendarmerie, aux greffes des tribunaux militaires.

Les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1876, les hommes des services auxiliaires des classes 1891, 1890, 1886, 1881 et 1876 seront convoqués, en 1897, pour une revue d'appel au printemps, pendant la période des conseils de revision, par affiches spéciales.

Les Tramways

Le parcours du car Pasra paraît-il, incessamment modifié de la façon suivante : le car suivra les rues Faidherbe, Nationale, boulevards de la Liberté et Vauban, où il rejoindra la ligne actuelle vers la place de Fourcoing.

MENUS FAITS

Saisie de viande. — Le service sanitaire a fait saisir à l'abattoir 650 kilog de viande impropre à la consommation.

Séjour des étrangers. — Procès-verbal a été dressé contre Louis Lambert, garçon limonadier, demeurant rue de Tournai, 94, pour infraction à la loi sur le séjour des étrangers en France.

Lol Grammont. — Louis Devaery, Gustave Mission, J.-Bte Bazelis, César Lacquement et François Descrevecq ont été l'objet d'un procès-verbal pour avoir maltraité un animal domestique.

Vente de charbon. — Procès verbal a été dressé contre D., rue Sainte Catherine, 38, pour vente de charbon sans être muni de bascule.

Lavage de voitures. — Defaux Charles, Brouta Jules, cochers de fiacre, et Lambrecht Victor, se sont vu dresser procès-verbal, pour avoir lavé leur voiture sur la voie publique.

Sans asile. — La nuit dernière, 72 hommes sans travail ont couché à l'asile de nuit, 4 femmes et 5 enfants ont été logés en ville par billets de logement.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand Théâtre de Lille

(Direction A. MONTFORT).

Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 0/0.

Dimanche 20. — LA VOLEUSE D'ENFANTS, drame en 5 actes. — LAKMÉ, opéra-comique en 3 actes. — LES SURPRISES DU DIVORCE, comédie en 3 actes.

Séance de prestidigitation

La soirée donnée jeudi par le docteur d'Almeras au Café des Voyageurs, rue de Tournai, ayant obtenu un réel succès, une deuxième séance aura lieu lundi prochain, à 8 h. 1/2 dans la même salle.

M. d'Almeras est un artiste de mérite qui a parcouru toutes les principales villes de l'Europe, et partout il a obtenu de vifs et légitimes succès.

La salle du café Deplanck sera donc trop petite après demain soir.

Une tombola

La commission organisatrice de la tombola Jombart à l'honneur d'exprimer ses remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu contribuer à cette œuvre de bienfaisance soit par leur générosité ou par leur dévouement et particulièrement les membres du cercle philanthropique l'Union vaubannoise.

Le tirage a eu lieu le dimanche 13 décembre ; les lots peuvent être réclamés tous les jours jusqu'au 31 décembre inclus, au siège du comité, chez Odon Bénard, rue des Stations, 45 à Lille. Passé ce délai, les lots seraient acquis à l'œuvre.

Bal de la « Joyeuse »

La société la Joyeuse donnera un grand bal, le dimanche 26 décembre, à 8 heures du soir, salle du Renaissance.